

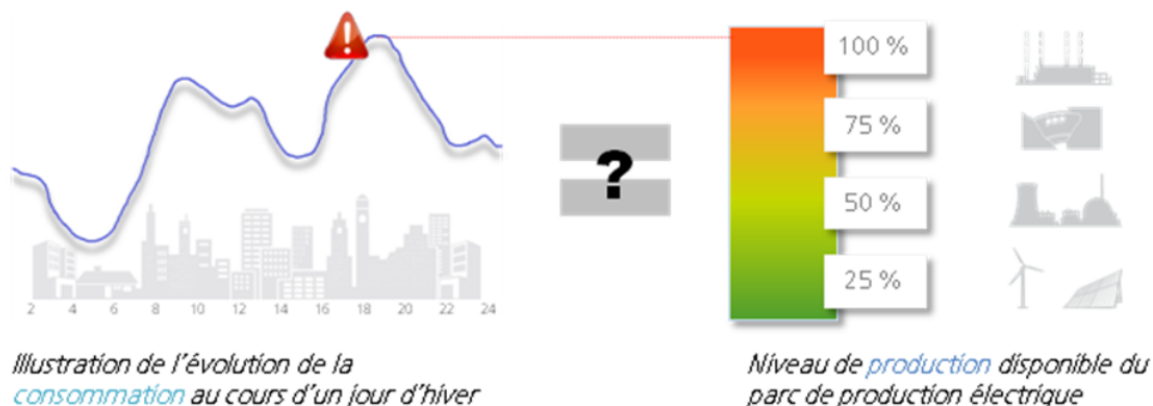
LE MECANISME DE CAPACITES

Quand EDF était encore le seul acteur du système électrique français, l'entreprise devait veiller à toutes les composantes du système énergétique : fournir le client, maintenir les outils de production existants et investir dans de nouvelles centrales. À l'ouverture du marché de l'électricité est associée une crainte : les acteurs de ce marché libéralisé, fournisseurs inclus, n'entreprendront plus, ni n'investiront dans des moyens de productions efficaces permettant de pallier les pointes de consommation, faute d'incitations économiques. À cela s'ajoute la fermeture de plusieurs centrales ne fonctionnant qu'aux périodes de forte consommation, faute de rentabilité. L'électricité ne se stockant pas, il est nécessaire de maintenir à chaque instant l'équilibre entre la consommation et la production d'électricité, en particulier pendant les périodes de pointe (en hiver, le soir à 19h par exemple) Or, ces dernières années, les pointes de consommations hivernales se sont intensifiées et cela pour deux raisons principales : la généralisation du chauffage électrique et la multiplication des appareils électriques utilisés au quotidien.

Le risque ?

Pendant une période de froid, les pics de consommation apparaissent sur le réseau national. Si celui-ci n'est pas correctement entretenu ou si les infrastructures manquent, alors apparaissent des coupures de courant. Le mécanisme de capacité a été instauré pour limiter le risque d'une telle coupure lors des périodes de grand froid.

Risque que la production ne soit pas suffisante pendant les heures de pointe de consommation



Les "pointes" correspondent aux moments de forte consommation, anticipés lors des jours les plus froids de l'année. Les jours de pointe qui correspondent aux moments où une forte puissance est nécessaire pour répondre aux besoins de consommation d'électricité en France sont appelés "PP1". Ils sont décidés par RTE (Réseau de transport d'électricité), et annoncés la veille pour le lendemain, notamment sur la base des prévisions météorologiques. Sur une année, il peut y avoir entre 10 et 15 jours PP1. Les heures spécifiques retenues pour caractériser les pointes sont les plages horaires [7h00 ; 15h00] et [18h00 ; 20h00], c'est à dire la montée en charge matinale qui s'étire jusqu'en début d'après-midi, et la pointe du soir.

Le principe ?

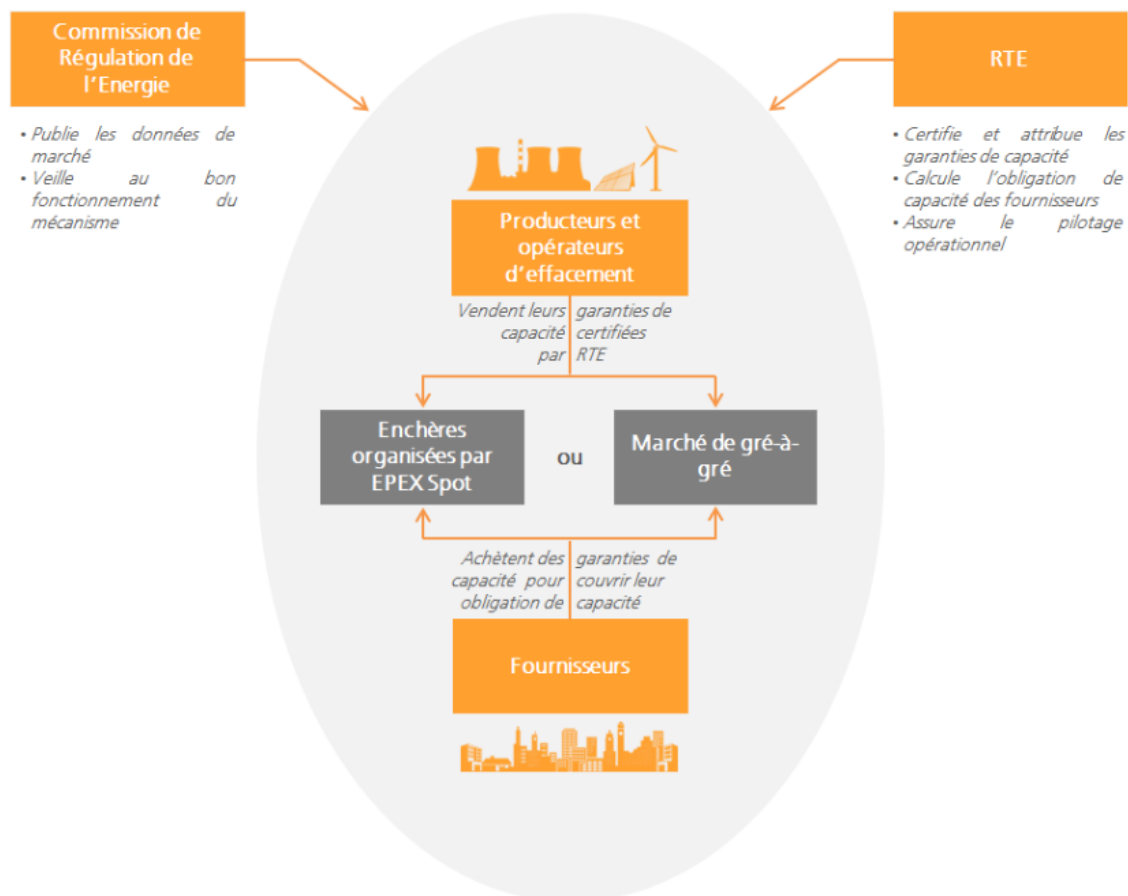
Chaque fournisseur d'électricité doit disposer d'un montant de garanties de capacité permettant de couvrir la consommation électrique de ses clients pendant les périodes de forte consommation (appelées « périodes de pointe »). Ces garanties peuvent être acquises auprès des producteurs et des opérateurs d'effacement, qui auront fait certifier par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité RTE leurs capacités d'effacement ou de production. En échange de cette certification, les producteurs et opérateurs d'effacement garantissent la disponibilité de leurs moyens de production et/ou d'effacement lors des périodes de pointe.

Comment ça marche exactement ?

Le mécanisme de capacité implique un grand nombre d'acteurs :

- D'un côté, les fournisseurs d'électricité se voient attribuer une obligation de capacité proportionnelle à la consommation effective de leurs clients lors des périodes de pointe de consommation.
- En parallèle, les producteurs et opérateurs d'effacement font certifier leur capacité par RTE qui émet des garanties de capacité à hauteur de la contribution réelle de leur outil de production/effacement pendant les périodes de pointe.
- RTE assure un rôle transverse : en effet, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité calcule l'obligation de capacité de chaque fournisseur, attribue les garanties de capacité à chaque producteur et opérateur d'effacement et assure le pilotage opérationnel du dispositif (choix des périodes de pointe, prévisions, contrôles, pénalités, etc.).
- La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) veille quant à elle au bon fonctionnement du marché et assure la publication des données de marché (prix de référence, informations relatives aux transactions, etc.).
- Enfin, EPEX Spot, le gestionnaire de la bourse des marchés spot de l'électricité européens, organise les sessions de marché appelées « enchères » durant lesquelles les producteurs, les opérateurs d'effacement et les fournisseurs s'échangent les garanties de capacité. En parallèle, les acteurs peuvent également contractualiser des garanties de capacité sur un marché de gré-à-gré. La première enchère du mécanisme pour l'année 2017 a eu lieu en décembre 2016, à peine deux semaines après la publication des règles définitives du marché de capacité. Le mégawatt de capacité certifiée s'est échangé à 9998 € concernant l'année 2017. Les enchères concernant les années de livraison 2018 et 2019 ont fixé un prix moyen de la capacité de 9 342,65 €/MW pour 2018 et 17 644,51 €/MW pour 2019.

Les interactions entre les acteurs participant au mécanisme de capacité



QUE SE PASSE T-IL APRÈS L'HIVER ?

Une fois passée l'intégralité des pointes d'une année donnée, RTE ré-estime en fonction de modèles statistiques l'obligation de capacité des fournisseurs. Une régularisation s'effectue ensuite, sur la base d'une estimation plus fine et qui prend en compte les températures réellement observées. Si un fournisseur n'a pas suffisamment de certificats de capacité par rapport à cette ré-estimation, il doit s'acquitter de pénalités ; inversement, s'il en possède trop, il sera indemnisé. Cela demeure une estimation, qui s'appuie sur les profils-type des consommateurs. Pour la grande majorité d'entre eux, résidentiels notamment, il n'est donc pas possible aujourd'hui d'effectuer une régularisation en fonction de la consommation réelle des clients, mais le coût au final pour le consommateur est bien répercuté en fonction de sa consommation.

SOURCES :

- <https://www.enercoop.fr/le-mecanisme-de-capacite-ca-veut-dire-quoi#:~:text=Les%20garanties%20ou%20certificats%20de,fournir%20les%20jours%20de%20pointe.>
- <https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/le-mag-entreprises/decryptage-du-marche-de-l-energie/mieux-comprendre-le-mecanisme-de-capacite-en-3-questions-cles>